

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire à votre activité, n'attendez pas septembre... Nous vous accueillons dès le mois de juillet du lundi au vendredi, pour effectuer votre inscription.

Pour participer aux activités du centre d'animation La Prairie, il faut :

- 1/ Remplir le dossier d'inscription
- 2/ Etre adhérent
- 3/ S'acquitter du « Forfait des 3 essais » ou du « Tarif/Forfait annuel» , d'un acompte trimestriel pour les Mercredis Loisirs et/ou centres de loisirs
- 4/ Fournir un certificat médical pour les activités de Sports et Gym

Carte d'adhérent

Elle est nominative et obligatoire pour la pratique de toute activité.

Notre règlement intérieur est consultable en cliquant [ici](#).

Elle s'élève à 17 € pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Adhésion familiale. L'adhésion est à 10 € pour le 3^{eme} membre du même foyer.

Elle comprend l'assurance (sauf Self défense et Aikido).

Elle est valable dans les autres MJC – Centres d'Animation de CAEN.

Elle permet certains avantages chez nos [partenaires](#).

Période de fonctionnement

INFOS COVID-19:

A la date de publication de cette plaquette, nous respectons le protocole sanitaire en vigueur à ce jour.

Nous vous invitons à prendre part à la sécurité de tous en continuant de respecter les gestes barrières.

Par ailleurs, certaines informations peuvent être incertaines et donc susceptibles d'être modifiées en septembre 2021.

Les activités de loisirs se déroulent sur 30 séances de *septembre à juin*, hors vacances scolaires.

CALENDRIER DE VOS ACTIVITES 2021-2022

Les activités de Loisirs suivent le rythme scolaire de septembre à juin, hors vacances scolaires. Elles fonctionnent sur 30 séances effectives, à l'exception des Mercredis Loisirs.

Retournée des activités hebdomadaires : Lundi 13 septembre

Vos 30 séances du LUNDI					
Septembre		13	20	27	
Octobre	4	11	18	Vces	
Novembre	Vces	8	15	22	29
Décembre	6	13	Vces	Vces	
Janvier	3	10	17	24	31
Février	Vces	Vces	21	28	
Mars	7	14	21	28	
Avril	4	Vces	Vces	25	
Mai	2	9	16	23	30
Juin	Féié				

Vos 30 séances du MERCREDI					
Septembre		15	22	29	
Octobre	6	12	19	Vces	
Novembre	Vces	10	17	24	
Décembre	1	8	15	Vces	Vces
Janvier	5	12	19	26	
Février	2	Vces	Vces	23	
Mars	2	9	16	23	30
Avril	6	Vces	Vces	27	
Mai	4	11	18	25	
Juin	1				

Vos 30 séances du VENDREDI					
Septembre		17	24		
Octobre	1	8	15	22	Vces
Novembre	Vces	12	19	26	
Décembre	3	10	17	Vces	Vces
Janvier	7	14	21	28	
Février	4	Vces	Vces	25	
Mars	4	11	18	25	
Avril	1	8	Vces	Vces	29
Mai	6	13	20	Pont	
Juin	3	10			

Vos 30 séances du MARDI					
Septembre		14	21	28	
Octobre	5	12	19	Vces	
Novembre	Vces	9	16	23	30
Décembre	7	14	Vces	Vces	
Janvier	4	11	18	25	
Février	1	Vces	Vces	22	
Mars	1	8	15	22	29
Avril	5	Vces	Vces	26	
Mai	3	10	17	24	31
Juin					

Vos 30 séances du JEUDI					
Septembre		16	23	30	
Octobre	7	14	21	Vces	
Novembre	Vces	Féié	18	25	
Décembre	2	9	16	Vces	Vces
Janvier	6	13	20	27	
Février	3	Vces	Vces	24	
Mars	3	10	17	24	31
Avril	7	Vces	Vces	28	
Mai	5	12	19	Féié	
Juin	2	9	16		

Vos 30 séances du SAMEDI					
Septembre		18	25		
Octobre	2	9	16	23	Vces
Novembre	Vces	13	20	27	
Décembre	4	11	Vces	Vces	Vces
Janvier	8	15	22	29	
Février	5	Vces	Vces	26	
Mars	5	H2J	19	26	
Avril	2	9	Vces	Vces	30
Mai	7	14	21	Pont	
Juin	4	11	18	25	

NB : Ce calendrier est susceptible d'être modifié, selon le calendrier de l'Education Nationale, une manifestation ou un évènementiel local dont nous n'avons encore pas connaissance, ou dont nous ne connaissons pas encore la date à l'édition de ce calendrier.

L'ensemble des activités hebdomadaires reprend le lundi 13 septembre 2021 (sauf indication spécifique).

Les Mercredis Loisirs reprennent le mercredi 1^{er} septembre 2021 (sauf pour les options).

Les essais

Certaines activités peuvent faire l'objet d'une période de 3 essais payants. A l'issue de celle-ci, si vous poursuivez votre activité, la participation financière aux essais est déduite du tarif annuel.

La période des 3 essais est ouverte sur le mois courant à la date de votre inscription.

Les cotisations d'activité

Elles se règlent :

- En espèces
 - Par chèque bancaire
 - Par carte bancaire
 - Par chèques vacances
 - Par prélèvements bancaires automatiques
 - En coupons CEZAM Sport et Loisirs, Passeport Loisirs et Culture*
 - Coupon sport ANCV.
 - Coupon CESU
- *(sauf Mercredis Loisirs et Centres de Loisirs Vacances)
- Par virement bancaire : nous contacter par mail.

Modalité d'inscription

Pas d'inscription téléphonique.

L'accueil offre une large plage horaire et les conditions sont mises en œuvre pour vous accueillir, en limitant les brassages (entrée dissociée) et gestes barrières qui vont de pair.

Toute inscription, notamment à l'approche des vacances, pour être effective, devra se faire après régularisation de la situation financière (régler les factures restées dues). L'inscription doit s'accompagner de la remise des fiches renseignement et sanitaire, si le dossier n'est pas à jour, et la réception d'un acompte : adhésion + 3jrs (temps d'accueil minimum par semaine) .

Il reste possible de faire un virement et d'un envoi par mail => l'inscription sera effective à la réception de votre mail et du virement qui accompagne votre réservation.

Durant la période de la pandémie, afin de faciliter les procédures d'inscriptions, par simple appel téléphonique => nous prenons les inscriptions. Les personnes passaient après pour régulariser. Il apparaît que les familles ne viennent pas toujours régulariser, compte tenu du volume d'impayés. Nous vous demandons donc de venir à notre rencontre pour effectuer les démarches.

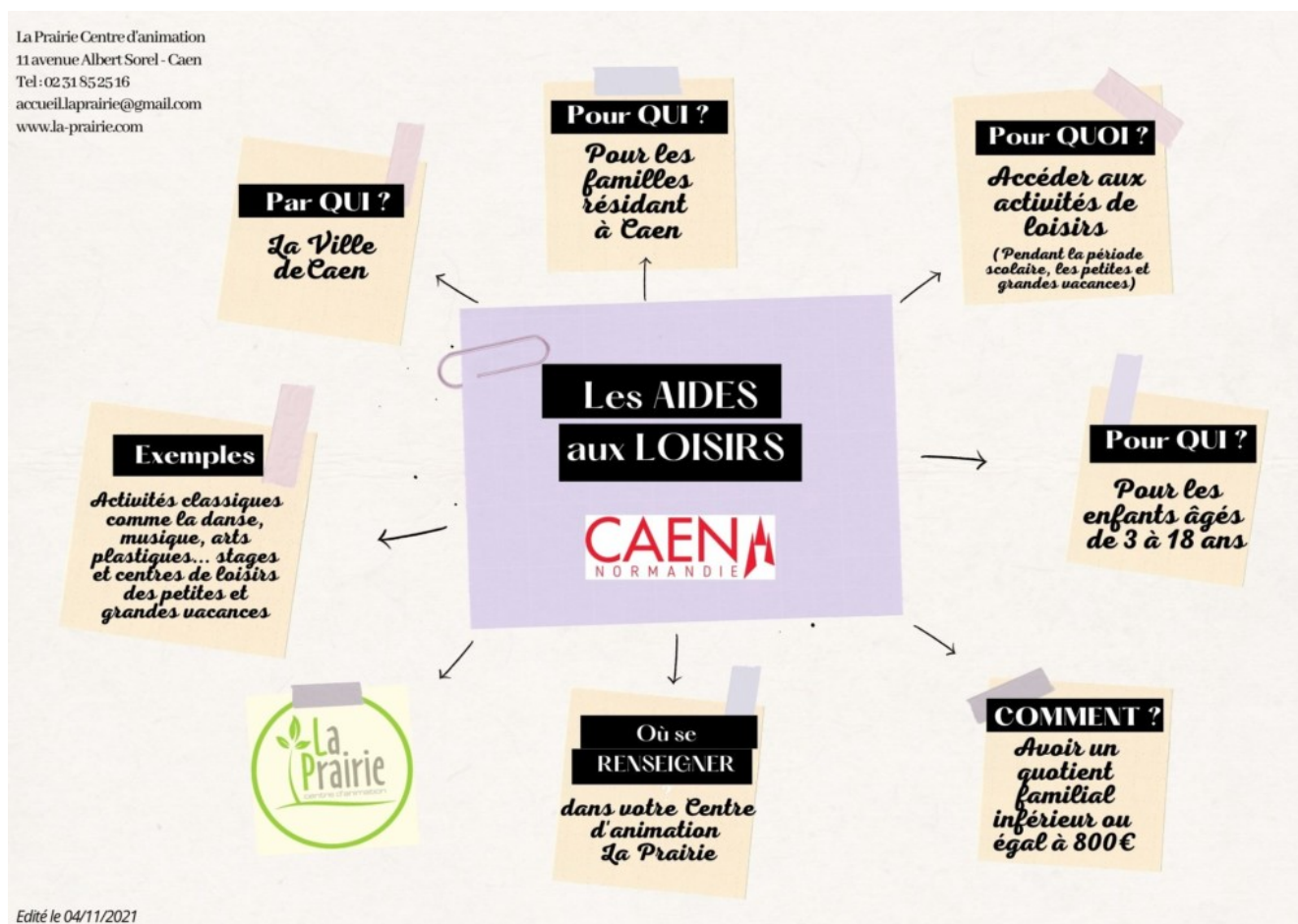
Les réductions

(sauf pour les Mercredis Loisirs, Centres de Loisirs Vacances, et Forfaits)

- Si vous êtes étudiant – de 26 ans ou demandeur d'emploi : – 50% (Sur les activités mentionnées par un 😊 non cumulable avec les autres réductions.)
- Si vous réglez votre cotisation (sauf Forfait) ou détenez la carte TRIP Normand : – 10%

- Si plusieurs membres d'une même famille sont adhérents :
 - 10% (sauf forfait) à partir du 2^{ème} membre
 - Si vous réglez avec carte cezam : – 10% sur activité collective sauf mercredis loisirs et ALSH
 - Si vous pratiquez plusieurs activités au sein de notre association : -10% (sauf forfait) à partir de la 2^{ème} activité
- Les forfaits ne sont pas remboursables**

Les aides aux loisirs



Pour faciliter l'accès aux loisirs, des aides financières existent, nous consulter :

- Ticket Loisirs pour les 3-18 ans, dispositif de la Ville de Caen
- Atouts Normandie pour les 15-25 ans, dispositif régional
- Pass'Loisirs sports ou culture pour les 5-12 ans, dispositif de la CAF et MSA

Espace garderie

(pendant votre activité de loisirs) Le [Caen Athlétique Club](#) reconduit un service de garderie au sein de notre centre d'animation.

Ouvert aux licencié(e)s du club et aux adhérent(e)s, le Mardi de 17h45 à 20h15, Samedi de 9h45 à 12h. Places limitées, réservation et renseignements à l'accueil.

Modalités de remboursement et annulation

« Nous ne faisons aucun remboursement d'activité, en cas d'arrêt sauf cas de force majeure.

Sont cas de force majeure si attestés avec justificatifs, et demandés par écrit à la direction :

– le déménagement ou la mutation hors du périmètre Caen la Mer.

– un cas grave de santé contre indiquant la pratique de l'atelier »

(Extrait du règlement intérieur du Centre d'animation La Prairie)

«Un effectif minimum et maximum est requis pour le bon fonctionnement de chaque atelier.

En cas d'effectif inférieur au minimum requis, le centre d'animation La Prairie se réserve le droit d'annuler ou de modifier un atelier».

Les forfaits ne sont pas remboursables.

Nos partenaires

Génération Net, Bonnaventure, Cinéma Pathé, Laser Game, Colori, Cadrea, Centre équestre Les Coteaux Fleury, Golf de Louvigny, Club de tennis, Badminton et escalade d'Hérouville St Clair.